

<p style="text-align: center;">Assises de l'Entrepreneuriat Groupe de Travail n°1 <i>Diffuser l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes</i></p>
--

Jeunes gens, ayons bon courage ! Si rude qu'on nous veuille faire le présent, l'avenir sera beau.

Victor Hugo (Préface d'Hernani, 1830)

Entreprendre signifie littéralement « se prendre en main » (du latin *interprehendere*, saisir avec la main).

Cela consiste à concevoir sa vie professionnelle en portant un projet né de ses choix, de ses envies et de ses talents. C'est un état d'esprit avant tout, qui peut s'exprimer dans sa propre entreprise (créateur ou repreneur) ou celle d'un autre (« intrapreneur »), dans un projet associatif ou dans la fonction publique, individuellement ou collectivement...

L'entrepreneur détecte des opportunités et réunit les moyens matériels et humains pour en tirer partie, en vue de créer une valeur économique et sociale. Il fait appel à une combinaison d'attitudes, de compétences et de connaissances qui peuvent s'acquérir, se développer, et donc s'enseigner.

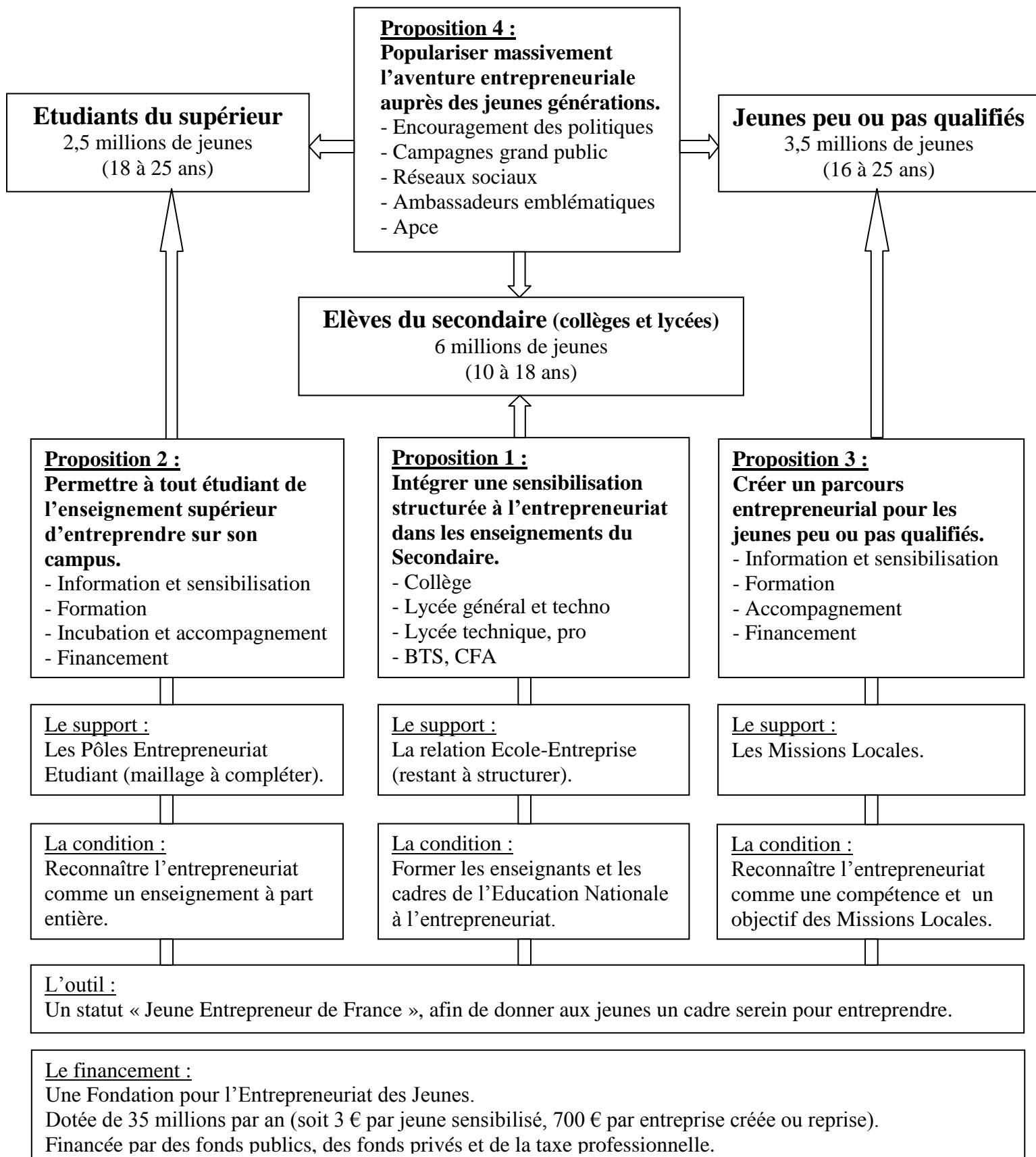
Les jeunes générations (10-25 ans) trouveront dans l'acte d'entreprendre une façon de s'épanouir et de se réaliser, de retrouver confiance en l'avenir et d'assurer leur situation.

L'enseignement doit les y préparer, les entrepreneurs les aider, les Pouvoirs Publics les encourager.

Assises de l'Entrepreneuriat, Groupe de Travail n°1
Travaux menés du 14 janvier au 9 avril 2013

Objectifs :

12 millions de jeunes encouragés à prendre leur vie en main
50.000 entreprises supplémentaires créées par de jeunes entrepreneurs chaque année



Composition du groupe de travail :

Chef de File : Philippe Hayat

Co-rapporteurs : Jean-Claude Billiet et Jean-Pierre Boissin

Assistance DGCIS : Armelle Billon

Participants :

Francis Bécard (Conférence des Grandes Ecoles, ESC Troyes, Technopole de l'Aube)
Gabriel Bessard (Syndicat CFE-CGC)
Christine Bruniaux (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGSIP)
Didier Chabaud (Université d'Avignon)
Pascal Charvet (Onisep)
Caroline Cuinat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGSIP)
Sabine de Beaulieu (Jeunesse et Entreprises)
Jean-Yves Dugast (Fondation Entreprendre)
Diaa Elyaacoubi (Entrepreneur, Esprit d'Entreprendre)
Béatrice Eveno (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGRI)
Olivier Faure (Député de Seine-et-Marne)
Jocelyn Fournier (Chambre de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes)
Jérôme Gervais (Fondation Adecco, Entreprendre pour Apprendre)
Jean-Michel Halm (Ecole Supérieure de Commerce de Troyes)
Jean-Marc Huart (Ministère de l'Education Nationale, DGESCO)
François Hurel (Union des Auto-entrepreneurs)
Bernard Larcher (Rectorat de Créteil)
Karim Messeghem (Labex Entrepreneuriat de Montpellier)
Nadine Nerguisian (Ministère de l'Education Nationale, DGESCO)
Bernard Ochs (Entrepreneur, Esprit d'Entreprendre)
Anna Peresson (Ministère de l'Emploi, DGEFP)
Jean-Claude Rouanet (Inspection d'Académie, Entreprendre Pour Apprendre)
Bénédicte Sanson (Moovjee)
Christophe Schmitt (Université de Lorraine)
Neïla Tabli (Apce)
Murielle Tessier-Soyer (Ministère de l'Education Nationale, DGESCO)
Béatrice Viannay-Galvani (100.000 entrepreneurs)
Georges Weil (Entrepreneur, Université Joseph Fourier de Grenoble)

Personnalités auditionnées :

Jeunes entrepreneurs : Perrine Bismuth, Laurent Cardot, Cédric Chatelain, Florent Dargnies, Benjamin Ducouso, Mohamed Gnabaly, Elena Hagege, Eve Lam, Silas Lasbleiz, Bastien Lecoz, Benjamin Le Pendeven, Florence Marquis, Arnaud Morillon, Julie Perrin, Claire Vinchon.

Education Nationale : Henri Castellet (Rectorat de Paris)

Enseignement Supérieur : Claire Bergery-Noël (Edhec), Anne de Blignières (Dauphine), Alain Bravo (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs), Michel Coster (EM Lyon), Catherine Léger-Jarniou (Dauphine), Gilles Roussel (Conférence des Présidents d'Université)

Organisations patronales : Jean-Patrick Farrugia (APCMA), Alain Griset (UPA), Sophie de Menthon (Ethic), Jean-Eudes du Mesnil du Buisson (CGPME), Sébastien Matykowski (Medef), Hélène Molinari (Medef), Sonia Rameau (Croissance Plus), Jean-François Roubaud (CGPME), Bernard Tordjman (Ethic)

Fédérations Professionnelles : François Falise (Fédération Française du Bâtiment)

Missions Locales : Didier Dugast (Mission Locale de Sénart, Groupement des Créateurs), Anne-Catherine Dupuy (Union Nationale des Missions Locales), Claire Fabre (Union Nationale des Missions Locales), Christine Marty (Mission Locale de Marne la Vallée).

Acteurs de la relation Ecole-Entreprise : Françoise Bertho (AFDET), Jean-Luc Cénat (AFDET), Jean-Jacques Dijoux (Agefa PME), Xavier Marchand (Ordre des Avocats), Hamid Metadjer (Univers Sciences), Christian Poyau (Fondation Croissance Responsable).

Acteurs de la relation Enseignement Supérieur-Entrepreneuriat : Julie Coudry (La Manufacture), Denis Gallot (Direction des Incubateurs de l'Enseignement Supérieur), Aymeric Marmorat (Enactus), Victoire Migeot (Confédération Nationale des Junior Entreprises).

Acteurs de l'accompagnement : Frédéric Caméo-Pons (Boutiques de Gestion), Jean-Michel Dalle (Agoranov, Commission Tambourin), Sophie Jalabert (Boutiques de Gestion).

Ministères : Farid Mebarki (Ministère de la Jeunesse)

Régions : Laurent Degroote (Entrepreneur, Région Nord, CCI de Lille)

Organisations liées à l'entrepreneuriat : Jean-Louis Grégoire (Journées des Entrepreneurs)

1. Intitulé de la mesure n°1

Intégrer une sensibilisation structurée à l'entrepreneuriat dans les enseignements du Secondaire.

2. Principaux constats à l'origine de la mesure proposée

La relation Ecole-Entreprise est devenue une réalité faisant l'objet d'un large consensus

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont permis de fournir aux élèves du secondaire une sensibilisation au monde de l'entreprise et à l'entrepreneuriat : option Découverte Professionnelle (DP) 3 heures ou module de 6 heures, stage en entreprise en classe de 3^{ème}, enseignement d'exploration d'économie en classe de seconde, Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) de la 5^{ème} à la Terminale, Accompagnement Personnalisé de la 2nde à la Terminale, etc. Les déclarations récentes du Ministre de l'Education sur les nécessaires passerelles entre l'Ecole et l'Entreprise vont dans ce sens. A titre d'exemple, les 3 rectorats en Ile-de-France comptent 3000 actions et 350 partenaires liés à la relation école-entreprise. Enfin, la sensibilisation et la formation des élèves du secondaire à l'entrepreneuriat figurent comme une priorité dans le Pilier 1 du Plan Entrepreneuriat 2020 de la Commission Européenne.

La nouvelle loi sur la Refondation de l'Ecole évoque la « compétence à entreprendre »

L'élan vers l'entrepreneuriat donné par cette loi reste timide. La loi elle-même ne parle que de « l'esprit d'initiative » (article 4). Le rapport annexé à la loi dit à l'alinéa 191 : « L'école doit également s'ouvrir à tous ceux qui peuvent contribuer à cette information : témoignages de professionnels aux parcours éclairants, initiatives organisées avec les régions, avec des associations et des représentants d'entreprises, visites, stages et découverte des métiers et de l'entreprise, et projets pour développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre. »

La sensibilisation des élèves à l'entrepreneuriat reste encore très insuffisante, notamment dans les filières générales

Elle se limite le plus souvent à une présentation très succincte de l'entreprise. L'option DP3 ne concerne que 12% des élèves de 3^{ème}, ceux-ci s'orientant ensuite principalement vers la voie professionnelle (ce qui n'était pas la finalité de cette option). Au lycée, la sensibilisation concerne surtout les filières techniques et professionnelles, pas les filières générales (50% des créateurs d'entreprise de moins de 35 ans sont issus des filières professionnelles ou techniques, Etude APCE, 2008). Les effets du PDMF restent à encore à être validés. Le goût d'entreprendre diminue quand le niveau scolaire s'élève, et 45% des créateurs n'ont pas le bac (Insee). Les élèves du lycée général entendent peu parler du monde de l'entreprise au cours de leur scolarité. Les élèves en difficulté sont souvent orientés par défaut vers les voies professionnelles.

Une sensibilisation structurée encourage fortement les vocations à entreprendre

15 à 20% des élèves qui prennent part à une initiative entrepreneuriale dans le secondaire créent leur entreprise plus tard, c'est 5 fois supérieur au reste de la population (Stanford Social Innovation Review, Août 2012).

3. Descriptif détaillé de la mesure

1. Au collège :

1.a. Rénover le programme de Technologie au collège :

Introduire une connaissance de l'entreprise et de son environnement, ainsi qu'une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Exemple de progression possible des acquisitions :

- 6^{ème} : Présentation des acteurs économiques, implication des professionnels.
- 5^{ème} : Présentation des métiers et secteurs d'activité, implication des professionnels.
- 4^{ème} : Présentation du fonctionnement d'une entreprise, visite d'entreprises.
- 3^{ème} : Sensibilisation à l'acte d'entreprendre, interventions d'entrepreneurs.

1.b. Créer un module de formation lié à l'esprit d'entreprendre en 3^{ème} :

- Obligatoire pour tous.
- Remplaçant l'option Découverte Professionnelle 3 heures.
- Intégrant des créations d'activité.
- Intégrant des interventions d'entrepreneurs.
- Mettant en place une pédagogie de « conduite de projet ».
- Incluant une journée « portes ouvertes de l'entrepreneuriat » afin de sensibiliser les parents d'élèves.

1.c. Introduire l'esprit d'entreprendre dans chacune des disciplines d'enseignement :

- Mise en perspective du rôle de chaque discipline (Maths, Français, Langues, Histoire-Géo, SVT...) dans l'acte entrepreneurial.
- Mise à disposition des professeurs d'outils et de ressources pédagogiques tirées de situations entrepreneuriales concrètes.
- Mise à disposition des enseignants d'une banque d'articles sur des histoires et des situations d'entrepreneurs.
- Intégration de l'entrepreneuriat dans les manuels scolaires, en particulier ceux d'économie.

1.d. Elargir le champ du stage de troisième :

- Autorisation des stages groupés en entreprise pour plusieurs élèves.
- Développement des classes en entreprise.
- Développement des interventions de professionnels dans les classes.
- Possibilité de suivre un jeu de simulation entrepreneurial en cas d'absence de stage (Jeux sérieux, générateurs d'activités, PGI, etc.)

1.e. Valoriser les expériences entrepreneuriales de l'élève :

- Intégration des expériences (stages, activités associatives, contacts avec le monde professionnel, activités entrepreneuriales diverses...) dans le Livret de Compétences de l'élève.
- Prise en compte de ces éléments dans l'évaluation au Brevet des Collèges (*Sur ce point : forte réserve exprimée par la DEGESCO*).

2. Au lycée général et technologique :

2.a. Refondre l'enseignement d'exploration d'économie de la classe de seconde :

- Fusion des deux enseignements d'exploration d'économie existants (SES et PFEG) en une seule, obligatoire.
- Description de l'impact des créations et du développement des entreprises sur l'économie, l'emploi et les équilibres sociaux.
- Présentation des mécanismes organisationnels et financiers de l'entreprise.
- Intégration de l'entrepreneuriat dans les manuels scolaires.

2.b. Intégrer des notions entrepreneuriales dans les autres enseignements d'exploration de seconde :

- l'apprentissage des langues adapté au monde de l'entreprise.
- la découverte des outils numériques.
- l'entreprise et l'innovation dans l'histoire, la géographie, la littérature...

2.c. Ouvrir les Travaux Personnels Encadrés (1^{ère}) à l'esprit d'entreprendre :

- Etude de cas sur une entreprise emblématique.
- Analyse et évaluation d'un projet personnel (associatif, sportif, culturel...)

2.d. Utiliser l'Accompagnement Personnalisé (2^{nde}, 1^{ère}, Ter) pour développer l'esprit d'entreprendre :

- Rencontre avec des entrepreneurs, visites d'entreprises, présentations de secteurs d'activité et de métiers...
- Réflexion sur son envie d'entreprendre et sur la conduite de projet.
- Création d'activité, conduite de projets et organisation de concours inter lycées.
- Réflexion sur son futur projet professionnel.
- Analyse des différentes voies d'orientation.
- Participation aux actions de sensibilisation des Pôles Entrepreneuriat Etudiant (cf. propositions suivantes).
- Renforcement des compétences en langues vivantes, notamment l'anglais.
- Suivi de projets portés par les élèves.
- Jeux sérieux, générateurs d'activités, PGI, etc.

2.e. Valoriser les expériences entrepreneuriales de l'élève :

- Encouragement des « conventions d'actions » au lycée, permettant des expériences extrascolaires : stages en associations ou en entreprises, missions de type « junior entreprise », prises d'initiatives diverses, conduite de projets multidisciplinaires, agréés et couverts par l'établissement.

- Intégration des expériences entrepreneuriales (stages, activités associatives, contacts avec le monde professionnel...) dans le Livret Personnel de Compétences.
- Prise en compte de ces éléments dans l'évaluation au Baccalauréat (points bonus) (*Sur ce point : forte réserve exprimée par la DEGESCO*).

2.f. Mettre en place une option entrepreneuriat au Baccalauréat (*Sur ce point : forte réserve exprimée par la DEGESCO*) :

- Désignation par l'établissement d'un tuteur issu du monde professionnel et d'un enseignant référent sur chaque projet entrepreneurial.
- Utilisation des heures d'accompagnement personnalisé de terminale pour l'étude du projet avec le tuteur et l'enseignant.
- Rédaction d'un dossier standard écrit et soutenance à l'oral.

3. Au lycée technique et professionnel et dans les Centre de Formation d'Apprentis

3.a. Inscrire l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement :

- Intégration de la perspective entrepreneuriale dans tous les cours.
- Interventions d'entrepreneurs.
- Visite d'entreprises.
- Participation aux actions de sensibilisation des Pôles Entrepreneuriat-Etudiant (cf. propositions suivantes).
- Création d'un parcours « Entrepreneuriat-Etudes » dans la logique du parcours « Sport Etudes ».

3.b. Orienter la sensibilisation et les formations vers les activités d'avenir et les métiers « en tension ».

3.c. Ouvrir l'Accompagnement Personnalisé (2nde, 1^{ère}, Ter) à l'esprit d'entreprendre :

- Réflexion sur l'envie d'entreprendre et sur la démarche de projet.
- Création d'activité, conduite de projets et organisation de concours inter lycées.
- Jeux sérieux, générateurs d'activités, PGI, etc.
- Définition d'un projet professionnel.
- Sensibilisation à la transmission d'activités artisanales ou de Très Petites Entreprises.

3.d. Valoriser les expériences entrepreneuriales de l'élève :

- Encouragement des « conventions d'actions » au lycée, permettant des expériences extrascolaires : stages en associations ou en entreprises, missions de type « junior entreprise », prises d'initiatives agréées et couvertes par l'établissement.
- Intégration des expériences entrepreneuriales (stages, activités associatives, contacts avec le monde professionnel...) dans le Livret Personnel de Compétence.
- Prise en compte de ces éléments dans l'évaluation au Baccalauréat Professionnel (*Sur ce point : forte réserve exprimée par la DEGESCO*).

- 3.e. Mettre en place une option entrepreneuriat au Baccalauréat (*Sur ce point : forte réserve exprimée par la DEGESCO*) :

- Désignation par l'établissement d'un tuteur issu du monde professionnel et d'un enseignant référent sur chaque projet entrepreneurial.
- Utilisation des heures d'accompagnement personnalisé de terminale pour l'étude du projet avec le tuteur et l'enseignant.
- Rédaction d'un dossier standard écrit et soutenance à l'oral.

3.f. Mettre en place une articulation vers une formation bac+2 sur la transmission-reprise des TPE en apprentissage :

- Encouragement de l'apprentissage de jeunes dans le cadre de la transmission d'activités artisanales (pacte artisanat 2013, contrat de génération)
- expérimentation soit par la création d'un BTS, soit par la création d'un DUT

NB : Inclure dans ce programme tous les BTS (lycées polyvalents), ainsi que les CFA (CFA des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, des branches professionnelles).

4. Bénéfices attendus de sa mise en œuvre

Objectif à 4 ans : donner à tous les élèves du secondaire une éducation à l'entrepreneuriat, contenant une forte sensibilisation à l'acte entrepreneurial, ainsi qu'une compréhension générale du monde professionnel, des acteurs économiques et des métiers.

Insuffler l'esprit, l'envie, le goût et le plaisir d'entreprendre aux jeunes grâce à la sensibilisation, l'exemple et l'expérimentation.

Infuser cet état d'esprit dans toutes les disciplines, en liant chacune d'elles à des cas pratiques d'entrepreneuriat.

Amener chaque jeune à réfléchir sur ses envies et le projet professionnel qu'il aimerait porter.

Relativiser l'échec, redonner confiance aux jeunes en partant de leurs talents, les inscrire dans une dynamique de réussite.

Mettre l'accent sur les « compétences » à développer et le « savoir être » (en plus des « connaissances ») : créativité, autonomie, sens des responsabilités, démarche de résolution de problèmes, prise d'initiative, persévérance, respect des autres, leadership, confiance en soi...

Inscrire les élèves des formations professionnelles dans une démarche entrepreneuriale et non plus exclusivement une démarche « métier ».

5. Mesure d'impact (conséquences financières, opérationnelles, juridiques, techniques, etc.)

Conséquence 1 : former les professeurs à l'entreprise et l'acte d'entreprendre.

1. Reconnaître l'entrepreneuriat dans le cahier des charges de la formation de tous les enseignants :

- Sensibilisation à l'entrepreneuriat et formation succincte sur le fonctionnement d'une entreprise et son environnement dans les enseignements des ESPE (Ecoles

- Supérieures du Professorat et de l'Education), en M1 (avant concours) et M2 (après concours).
- Approfondissement de ces notions dans le cadre de la formation continue.
 - Développement de stages courts en entreprise (type CERPET), renouvelés tous les 5 ans.
 - Adaptation du contenu aux différentes disciplines et filières (générales, techniques, professionnelles).
 - Formation à la création d'activité, aux jeux sérieux de création d'entreprise et à la pédagogie de gestion de projet en équipe.
 - Intégrer l'entrepreneuriat dans les concours CAPET et agrégation d'économie/économie-gestion.
2. Recenser et développer des outils pédagogiques et ludiques liés à l'entrepreneuriat.
- Manuel scolaires.
 - Jeux et concours.
 - Collaboration avec les fournisseurs de contenu existants (Apce, Institut de l'Entreprise...) et les acteurs terrain de la relation Ecole-Entreprise.
 - Mise à disposition de supports pédagogiques numériques : présentations, tableurs pour la réalisation de plans de développement, jeux sérieux.
3. Etendre cette sensibilisation à l'entrepreneuriat aux acteurs éducatifs :
- Implication des cadres de l'Education Nationale (DASEN, Inspecteurs, Chefs d'Etablissement, Conseillers Principaux d'Education, acteurs de l'orientation).
 - Intégration des notions d'entrepreneuriat dans les programmes de l'ESEN (Ecole Supérieure de l'Education Nationale).
4. Doter chaque établissement d'un « référent » entrepreneuriat
- Point de contact des initiatives entrepreneuriales de l'établissement.
 - Constitution d'un réseau national des référents.
 - Mise en relation de ce réseau de référents et les pôles entrepreneuriat étudiant sur les territoires, afin de faire participer les lycées à des actions de sensibilisation menées par les pôles.

Conséquence 2 : structurer et développer la relation Ecole-Entreprise au sein d'une Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes

- Fédération de tous les acteurs de la relation Ecole-Entreprise : associations, organisations patronales, fédérations professionnelles, chambre de commerce, chambre des métiers... tout en respectant la spécificité de chacun.
- Recensement et définition d'un catalogue structuré d'interventions, de contenus et d'outils (pour les élèves et les professeurs), rationalisant, consolidant et déployant les offres existantes.
- Développement d'un Site Internet National pour le Développement de l'Entrepreneuriat.
- Interface unique avec les représentants de l'Education Nationale.
- Déclinaison locale sur les 30 rectorats.
- Gouvernance public/privé.

Conséquence 3 : impact financier

Coût annuel estimé de cette mesure : 1,5 M€ en animation (un animateur pour chacun des 30 Rectorats) et 10 M€ en financement d'opérations. Le coût des enseignements n'est pas pris en compte.

Financements envisagés :

- Les pouvoirs publics, par réorientation des financements publics existants.
- Les fondations privées, le mécénat et les actions de responsabilité sociale des entreprises (délivrance d'un label « Initiative Jeunes »).
- La taxe d'apprentissage (attention à la réforme en cours : il est indispensable de préserver les possibilités de financement existantes).

6. Indicateurs de suivi

Nombre d'établissements engagés dans la démarche entrepreneuriale décrite ci-dessus.
Nombre d'élèves concernés par les programmes de sensibilisation.
Enquête sur l'état d'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

7. Conditions de réussite

Mentionner explicitement « l'esprit d'entreprendre » dans le pilier 7 du Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture.
Intégrer les éléments de programmes ci-dessus par le Conseil Supérieur des Programmes.
Reconnaître l'entrepreneuriat dans les différents concours de recrutement d'enseignants (CAPLP, CAPES et CAPET et Agrégation du secondaire).
Faciliter la perception de la taxe d'apprentissage aux acteurs de la relation Ecole-Entreprise (attention à la réforme en cours).

8. Calendrier prévisionnel proposé pour la mise en œuvre

Septembre 2013 : mise en place de la Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
Septembre 2013 : déploiement des actions de sensibilisation au collège et au lycée.
Septembre 2013 : saisine du Conseil supérieur des programmes.
Septembre 2013 : intégration d'une sensibilisation à la dimension « entrepreneuriale du métier d'enseignants et dans le programme de formation de l'ESEN.
2013/2014 : structuration de la relation Ecole-Entreprise. Recensement des outils pédagogiques à destination des élèves et des enseignants. Définition du catalogue.
Septembre 2014 : mise en œuvre des nouveaux programmes.
Septembre 2014 : stage obligatoire en entreprise pour tous les enseignants

1. Intitulé de la mesure n°2

Permettre à tout étudiant de l'enseignement supérieur d'entreprendre sur son campus.

2. Principaux constats à l'origine de la mesure proposée

Les étudiants entreprennent peu pendant ou juste après leurs études

37% des lycéens des filières professionnelles et des étudiants envisagent de créer un jour leur entreprise, mais seulement 11% d'entre eux directement après leurs études. 97% des lycéens des filières professionnels et des étudiants jugent l'aventure entrepreneuriale difficile à mener pendant ou à la sortie de leurs études (Etude Moovjee février 2013). Seulement 4% des créateurs déclarent être passés directement du statut d'étudiant à celui de créateur. Les étudiants des grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce créant leur entreprise après leurs études représentent moins de 5% (respectivement 1,5% et 3,3%) des créateurs issus de l'enseignement supérieur. (Rapport Bécard juin 2007). On ne dénombre que 2 % de jeunes diplômés de moins de 25 ans parmi les créateurs d'entreprise innovante (Oséo, 10 ans de création d'entreprises innovantes, 2012). En 2010, 15% des jeunes créateurs de moins de 30 ans sortent directement du système éducatif sans être passés au préalable par une expérience professionnelle (Etude APCE-OPPE 2012).

L'accessibilité de l'enseignement de l'entrepreneuriat pour tous les étudiants reste à construire

Le mouvement a démarré il y a une quinzaine d'années. A ce jour, une filière entrepreneuriat structurée n'existe que dans un certain nombre d'établissements supérieurs. L'enseignement de l'entrepreneuriat a quelque peu pénétré l'université depuis plusieurs années, mais n'est pas entré dans l'ensemble des maquettes pédagogiques. Dans les grandes écoles, 68% des élèves pensent qu'ils seront formés à l'entrepreneuriat pendant leurs études et 56% ont accès à un interlocuteur pour les renseigner sur le sujet, contre respectivement 21% et 25% pour les étudiants d'université (sondage Ipsos, novembre 2009). 27% des étudiants d'universités ont bénéficié de modules spécifiques consacrés à l'entreprise assurés par des enseignants (56% dans les grandes écoles). 94% des étudiants des universités ne sont pas informés des opportunités offertes pour créer leur entreprise (68% des grandes écoles). 74% des entreprises estiment que les étudiants ont une faible connaissance de l'entreprise. Seulement 44% des étudiants d'université déclarent avoir une connaissance de l'entreprise (55% des grandes écoles, 63% IUT) (Etude AJE 2012). Seulement 30% des entrepreneurs français déclarent avoir bénéficié d'un programme de promotion de l'entrepreneuriat pendant leurs études supérieures, contre 62% aux USA, 70% au Brésil, 64% au Canada, 50% en Allemagne (Baromètre JDE-E&Y YES, octobre 2011). 45% des étudiants du supérieur souhaitent créer une entreprise, mais seulement 22% se déclarent encouragés à créer une entreprise (Rapport Cour des Comptes février 2013).

Une sensibilisation à l'entrepreneuriat crée des vocations

L'enseignement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur, dont sont notamment issus 94% des créateurs d'entreprises innovantes (Oséo, 10 ans de création d'entreprises innovantes, janvier 2012), est fondamental. 32% des jeunes ayant participé à un concours de création d'entreprise et 21% de ceux ayant suivi des conférences sur le sujet déclarent

vouloir entreprendre dans les 2 ans après la fin de leurs études (contre 10% pour les autres). (Etude Apce Etude janvier 2010). La sensibilisation et la formation des jeunes figurent comme une priorité dans le Pilier 1 du Plan Entrepreneuriat 2020 de la Commission Européenne.

Il existe peu d'enseignements tournés vers l'innovation (contribution du Groupe de Travail n°6 sur l'innovation)

Il n'existe pas en France d'enseignement tourné vers l'innovation ou la créativité en tant que telles, ayant pour but d'intensifier la création et l'acquisition de « compétences numériques », scientifiques et créatives orientées vers la création de nouveaux concepts, produits ou services et d'entraîner la jeunesse vers le désir d'inventer. Des notions comme l'expérimentation, la réussite, l'échec, le travail collaboratif, la créativité, la résilience sont absentes des enseignements plus traditionnels.

Des pôles Entrepreneuriat Etudiant maillent en partie le territoire

Depuis 2010, des « Pôles de l'Entrepreneuriat Etudiant » (PEE) se sont constitués afin de développer l'entrepreneuriat au sein des établissements d'enseignement supérieur. A ce jour, 23 PEE maillent le territoire national. Ils associent les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), les acteurs économiques et les réseaux associatifs, afin de diffuser des outils innovants et adaptés pour la sensibilisation, la formation à l'entrepreneuriat des étudiants et leur orientation vers les structures d'accompagnement. Ces 23 pôles couvrent 1 million d'étudiants. En 2012, 167 000 étudiants ont été informés, 66 000 ont suivi des modules pédagogiques avec délivrance d'ECTS (unités de valeur). 3 100 étudiants sont pré-accompagnés dans des projets entrepreneuriaux. Ces actions touchent les étudiants d'université (61%), des écoles d'ingénieurs (21%) et de commerce (18%). La mesure n°7 du plan pour le transfert technologique (MESR, novembre 2012) rendrait obligatoire l'enseignement de l'entrepreneuriat dans toutes les formations de l'enseignement supérieur.

3. Descriptif détaillé de la mesure

Proposer un parcours entrepreneurial complet à chaque étudiant :

1. Informer et sensibiliser les étudiants, et encourager l'animation entrepreneuriale sur les campus:

1.a. Développement d'une animation entrepreneuriale par les étudiants eux-mêmes (« ambassadeurs de l'entrepreneuriat » sur leur campus) avec l'appui des PEE : conférences d'entrepreneurs, concours de création d'entreprises, clubs d'étudiants-entrepreneurs, fêtes de l'entrepreneur, jeux de création d'entreprise...

1.b. Création de « junior entreprises » au sein de chaque établissement :

- Spécialisées par filière.
- Fédérées au niveau de l'établissement.

1.c. Exploration des métiers porteurs de croissance et d'emplois.

2. Former les étudiants à l'entrepreneuriat :

2.a. Enseignement des outils indispensables pour entreprendre (avec délivrance d'ECTS), à intégrer dans le tronc commun de la formation des étudiants, en début de cursus :

- Concept-clés (module de 20 heures) : gestion de trésorerie, gestion de projet, comptabilité pratique, notions de droit des affaires, techniques de ventes et de marketing, utilisation des nouvelles technologies...
- Construction d'un plan d'activité (module de 20 heures) : définition d'un projet, positionnement sur son marché, évaluation des hypothèses d'activité et de charges, construction du plan de développement.
- Module de reprise d'entreprise (20 heures).
(Pour les BTS et les DUT : utiliser les volumes horaires de formation relevant de l'initiative locale ainsi que les projets tutorés).

2.b. Découverte du projet de création d'activité (module de 20h avec ECTS) :

Faire vivre l'expérience d'une création d'activité fictive avec la mise en situation par équipe, de l'idée aux championnats, en passant par l'étude de projet sous l'angle du marché, de la stratégie, des moyens, du droit, par la création de l'entreprise et le déploiement de son activité.

2.c. Développement d'outils d'apprentissage en ligne :

- Création de « *Massive Online Open Courses* » (MOOC, cours en ligne gratuits et ouverts à tous).
- Mise en place de plates-formes de tutorat et de renforcement des compétences.

2.d. Développement de modules spécifiques :

- Activités libérales et artisanat.
- Innovation et valorisation de la recherche pour les doctorants.

2.e. Développement des diplômes en entrepreneuriat

- Licence professionnelle (ou équivalent) en entrepreneuriat et PME.
- Master (ou équivalent) Entrepreneuriat, PME, Innovation.
- Expérimentation d'une formation bac+2 en apprentissage pour les titulaires du Bac Professionnel, pour la reprise de TPE et entreprises artisanales.
- Développement des Diplômes Universitaires de Création d'Activités (IUT) à destination des jeunes sensibilisés en entrepreneuriat par les missions locales (voir proposition 3) et des jeunes en décrochage en 1^{ère} année de licence.

3. Sensibiliser les étudiants à l'innovation (contribution du Groupe de Travail n°6 sur l'innovation) :

3.a. Découverte des méthodes de créativité et d'innovation :

- Compréhension des processus d'innovation.

- Evaluation du potentiel innovant d'un projet.
- Méthodes de créativité de groupe.
- Développement d'une culture des nouvelles technologies.
- Mise en place d'ateliers pour imaginer, créer, « se hasarder »...

3.b. Elargissement de la notion d'innovation au-delà de la dimension technologique :

- Ouverture à d'autres formations (art, design, sciences humaines, etc.)
- Développement de projets communs entre étudiants de différentes disciplines autour de projets d'entrepreneuriat ou d'innovation.

3.c. Reconnaissance de « l'accompagnement en innovation » comme une activité pleine et entière du professorat.

Les accompagnants devront avoir déjà connu l'expérience de la création ou du travail au sein d'une entreprise innovante.

4. Accompagner les porteurs de projet :

3.a. Incubation des projets :

- Mise à disposition des moyens techniques nécessaires à la création d'entreprises.
- Assistance pédagogique au jour le jour.
- Mise à disposition de « chèques conseil » fournis par des entreprises partenaires (juridique, comptable, etc.).

3.b. Tutorat des jeunes entrepreneurs :

- Mentorat du porteur de projet par un entrepreneur expérimenté désigné par l'incubateur.
- Orientation des projets vers les réseaux d'accompagnement locaux, après recensement et sélection des réseaux les plus adaptés au projet.

5. Financer les projets :

- Mise en place d'un Fonds d'amorçage (tickets unitaires de 50.000 à 500.000 €) financé par les « alumni », voire l'établissement, et abondé par le Fonds National d'Amorçage (BPI). Un comité d'investissement composé de professionnels et de l'équipe pédagogique pourrait être constitué.
- Recensement et sélection des aides financières les plus adaptées au projet.

4. Bénéfices attendus de sa mise en œuvre

Objectif à quatre ans : atteindre 5% d'étudiants entrepreneurs dans la population étudiante (contre moins de 2% aujourd'hui). Cela représente environ 25.000 créations (ou reprises) par an (sur un flux global d'environ 450.000 jeunes par an).

Permettre à chaque établissement du Supérieur de proposer un parcours entrepreneurial complet à ses étudiants, soit par ses actions propres, soit par celles du Pôle (cf. ci-dessous).

Intégrer l'entrepreneuriat dans l'exigence académique de tous les établissements.
Reconnaître la discipline « entrepreneuriat » dans les programmes.
Inclure l'enseignement de l'entrepreneuriat dans toutes les disciplines de gestion.
Développer la sensibilisation à l'innovation.

5. Mesure d'impact (conséquences financières, opérationnelles, juridiques, techniques, etc.)

Conséquence 1 : développer l'action locale des Pôles Entrepreneuriat-Etudiant.

Compléter le maillage national des PEE (chaque établissement devant être relié à un PEE), afin de mutualiser les dispositifs entrepreneuriaux pour les établissements qui ne pourraient les déployer par eux-mêmes. (Objectif : 30 PEE contre 23 aujourd'hui). Ces PEE devront :

1. Fournir un support aux actions de sensibilisation menées dans chaque établissement :

Développement, sous l'impulsion du Pôle, d'une animation entrepreneuriale (décrite ci-dessus) dans chaque établissement, menée par les étudiants et encouragée par la direction.
2. Faire du Pôle un « lieu de vie entrepreneuriale » mutualisé entre établissements voisins :
 - Organisation de rencontres, de conférences et d'initiatives entrepreneuriales, favorisant la mixité des formations et des publics.
 - Organisation de concours inter-établissements.
 - Organisation de formations à l'entrepreneuriat pour les étudiants issus d'établissements dépourvus en la matière (enseignement présentiel et en ligne).
 - Organisation de forums de recrutement de stagiaires ou jeune diplômés, notamment par les jeunes entreprises issues du Pôle et des établissements qui lui sont liés.
 - Collaboration avec les unités de recherche des établissements et les écoles doctorales, afin d'identifier des projets entrepreneuriaux à potentiel.
 - Mutualisation des cours et supports, échanges entre enseignants et intervenants sur ces thématiques aux différents niveaux Licence, Maîtrise, Doctorat.
3. Offrir un accompagnement aux jeunes entrepreneurs :
 - Création d'un incubateur pour les étudiants issus d'établissements dépourvus en la matière.
 - Mise en relation avec les structures d'accompagnement locales.
 - Expertise offerte par des entreprises partenaires (juridique, comptable, ...).
 - Recensement et sélection des moyens de financement disponibles.
4. Ouvrir l'accès des Pôles aux élèves et aux enseignants des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, ainsi qu'aux étudiants de BTS :
 - Participation des lycéens de filière générale et des classes préparatoires aux grandes écoles à des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat (coordination des Pôles avec les « Réseaux lycées » des Rectorats).
 - Participation des lycéens des filières techniques et professionnelles et des étudiants de BTS à des actions de sensibilisation, ainsi qu'à des formations à l'entrepreneuriat et à la reprise d'entreprises.

5. Consolider les bonnes pratiques au plan national :

- Observatoire des pratiques : recensement des actions pédagogiques, recensement des créations d'entreprise par les étudiants, études d'impact.
- Lieu de recherche pour la stimulation de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants.
- Définition de méthodes pédagogiques pour l'enseignement de l'entrepreneuriat.
- Publications et valorisations des bonnes pratiques pédagogiques.

Conséquence 2 : donner à l'étudiant un cadre serein pour entreprendre, grâce au statut « Jeune Entrepreneur de France ».

1. Faire bénéficier l'étudiant entrepreneur d'une couverture sociale et d'une assurance en responsabilité civile :

- Prolongement de deux ans du statut étudiant après la date de création de l'entreprise, si celle-ci intervient avant la fin de ses études (sécurité sociale et mutuelle étudiante).
- Aménagement du contrat CAPE avec l'incubateur, en exonérant celui-ci de la responsabilité du projet vis-à-vis des tiers et en l'allongeant à 2 ans (et possibilité pour l'étudiant de souscrire à une assurance en responsabilité civile). .

2. Financer l'entrepreneur et son projet :

- Délivrance d'une bourse (sur le modèle du contrat doctoral, ou celui du programme régional d'aide à la mobilité étudiante).
- Possibilité de prêt d'honneur ou d'un prêt garanti (BPI).
- Possibilité de refinancement du prêt étudiant (contracté pour les études).
- Possibilité d'un Plan d'Épargne pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation (inspiré du modèle du PEL qui permet d'épargner en vue de bénéficier d'un prêt avantageux pour entreprendre).

3. Permettre à l'entrepreneur d'effectuer son stage dans sa propre entreprise :

- Possibilité d'intégrer l'acte entrepreneurial de l'étudiant dans ses stages (*via* une convention bipartite établissement-étudiant).
- Extension de cette possibilité à son programme d'apprentissage.
- Attribution d'ECTS dans le cadre de l'évaluation du projet entrepreneurial.

4. Prolongement du séjour en France pour les étudiants étrangers entrepreneurs (sur le modèle du « visa start up » au Canada, qui évite le renouvellement de la carte de séjour sous condition de ressources).

5. Participation de l'étudiant aux divers concours pour représenter son établissement (Moovjee, DéfiJeunes, Petits Poucets, Enactus, etc.)

Conséquence 3 : reconnaître l'Entrepreneuriat comme un enseignement à part entière.

1. Intégrer l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le parcours de l'étudiant

- Fléchage de l'acquisition des compétences entrepreneuriales par l'étudiant dans toutes les disciplines de gestion et de management (tronc commun et spécialisations).
- Enseignement des outils indispensable pour entreprendre (modules décrits ci-dessus) en début de cursus, à intégrer dans le tronc commun de la formation des étudiants, y compris dans les programmes des doctorants.

2. Intégrer l'entrepreneuriat dans les missions du corps professoral :

- « Discipline Entrepreneuriat » explicitement reconnue dans les sciences de gestion, en particulier pour le concours, et fléchage des postes d'enseignants-chercheurs : maître de conférences (qualification CNU 06 avec spécialité entrepreneuriat) et agrégations des universités (section 06 avec spécialité Entrepreneuriat).
- Intégration « d'enseignants praticiens » aux côtés des enseignants chercheurs à faciliter.
- Possibilité de mutualiser les charges d'enseignement de l'entrepreneuriat des grandes écoles, pionnières en ce domaine, avec les universités liées à leur PEE.
- Assouplissement des accréditations françaises de l'enseignement supérieur, notamment en M2, permettant à des diplômés du grade de master d'enseigner l'entrepreneuriat (et non exclusivement à des docteurs).
- Encouragement de la mise en délégation d'enseignants-chercheurs dans des jeunes entreprises.

3. Reconnaître l'entrepreneuriat dans le savoir-faire académique de l'établissement :

Définition de nouveaux indicateurs de performance (nombre d'élèves sensibilisés et formés à l'entrepreneuriat, nombre d'entreprises créées, stages en PME, missions et embauches dans les PME...) notamment dans les systèmes d'accréditation et les classements des établissements, en plus des critères usuels (salaires de sortie, nombre de publications...).

4. Renforcer la mission des pôles de recherche en matière d'entrepreneuriat :

- Valorisation des domaines innovants des pôles de recherche.
- Valorisation du statut d'enseignant-chercheur-créditeur.

Conséquence 4 : créer une Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes

- Déclinaison locale par Pôles.
- Diffusion des meilleures pratiques d'un pôle à l'autre.
- Gouvernance public/privé.

Conséquence 5 : impact financier

Coût annuel estimé de cette mesure : 1,5 M€ en animation (un animateur pour chacun des 30 PEE) et 10 M€ en financement d'opérations. Le coût de l'enseignement et de l'allongement du statut étudiant n'est pas pris en compte.

Financements envisagés :

- Les pouvoirs publics et collectivités territoriales, par réorientation des financements publics existants.
- Les établissements.
- Les fondations privées, le mécénat et les actions de responsabilité sociale des entreprises (délivrance d'un label « Initiative Jeunes »).
- La taxe d'apprentissage (attention à la réforme en cours : il est indispensable de préserver les possibilités de financement existantes).

6. Indicateurs de suivi

Nombre d'étudiants sensibilisés à l'entrepreneuriat.

Nombre d'entreprises créées par des étudiants (avec suivi de leur croissance et du taux d'échec à 3 et 5 ans des entreprises créées).

Nombre de projets accompagnés.

Proportion des étudiants entrepreneurs par promotion.

Proportion d'établissements bénéficiant d'un parcours entrepreneurial complet.

Taux de couverture du maillage des PEE

Nombre de stages, missions, embauches dans les PME (annuel par établissement).

Evolution des représentations des étudiants en matière d'entrepreneuriat (questionnaire administré par téléphone auprès d'un échantillon d'étudiants tirés au sort chaque année en L3, M2, D2).

7. Conditions de réussite

Etablir une codirection à chaque Pôle : un professionnel de l'entreprise (disposant d'une expérience d'entrepreneur) en partenariat avec un enseignant-chercheur.

Intégrer l'entrepreneuriat dans les plans stratégiques des établissements.

Identifier un « référent » en entrepreneuriat dans chaque établissement, avec reconnaissance de cette fonction par le Directeur ou le Président de l'établissement.

Faire adopter par les établissements le « Référentiel de Compétences Entrepreneuriat » Hetzel.

Reconnaître l'entrepreneuriat comme spécialité au concours d'agrégation des universités des Sciences de gestion et au CNU pour les maîtres de conférence, et « fléchage » clair des postes d'enseignement de l'entrepreneuriat.

Faciliter la perception de la taxe d'apprentissage aux acteurs de la relation Ecole-Entreprise (attention à la réforme en cours).

8. Calendrier prévisionnel proposé pour la mise en œuvre

Avril-Juin 2013 : appel à projets pour la généralisation des Pôles Entrepreneuriat Etudiant.

Juin 2013 : mise en place du statut Jeune Entrepreneur de France.

Juillet 2013 : annonce des dotations pour mise en œuvre en 2013-2014 sur l'ensemble du territoire (objectif : une trentaine de sites régionaux dotés d'un PEE)

Septembre 2013 : mise en place de la Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes

2013/2014 : mise en place des nouveaux PEE. Généralisation des actions de sensibilisation. Définition des maquettes pédagogiques.

Septembre 2014 : généralisation du parcours complet dans les établissements et les PEE.

1. Intitulé de la mesure n°3

Créer un parcours entrepreneurial pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

2. Principaux constats à l'origine de la mesure proposée

Les jeunes peu ou pas qualifiés constituent un vivier d'entrepreneurs

Contrairement aux idées reçues, les démarches entrepreneuriales des quartiers naissent par opportunité (« j'ai une idée ») plutôt que par nécessité (« je dois trouver un emploi »). 75% entrepreneurs des Zones Urbaines Sensibles étaient en activité au moment de la création, contre 54% en moyenne nationale. Ils créent légèrement plus d'emplois au démarrage de leur entreprise. (Rapport Medef, pour une France entrepreneuriale, février 2013). 40% des jeunes en Zone Urbaine Sensible sont au chômage, mais 47% d'entre eux souhaitent créer leur entreprise, dont 13% d'ici deux ans. Le taux de création d'entreprise y est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Ces jeunes ont particulièrement besoin d'accompagnement

122000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme (Note d'information du 12-15 septembre 2012, Ministère de l'éducation nationale). Quant aux « Ecoles de la deuxième chance », elles accueillent près de 11.000 jeunes en 2012. 50% des élèves qui quittent l'enseignement sans diplôme sont au chômage. La création d'entreprise pourrait apporter à cette population le sens qu'ils n'ont pas su, ou pu, trouver dans le cadre de leurs études. Les entrepreneurs avec peu ou pas de qualification doivent faire face à des freins spécifiques à l'entrepreneuriat : lacunes scolaires, absence de réseau, pas d'accès au financement, aucune ressource permettant de prendre le temps d'analyser un projet, et surtout absence de confiance en soi.

De nombreuses structures d'aides et d'accompagnement existent déjà

De nombreux réseaux d'accompagnement, de plateforme d'entrepreneuriat et d'aides diverses existent : les boutiques de gestion (BGE), le réseau Entreprendre, France Active, Initiative France, Adie... Elles sont relayées dans les quartiers par de nombreuses plateformes locales : Créajeunes de l'Adie, CapJeunes de France Active, CitéLab de la CDC, Financité, maisons de quartiers, plateforme de décrochage scolaire... Il existe de nombreuses aides et financement à la création d'entreprise, peu lisibles par les entrepreneurs. Enfin, de multiples points d'accueil locaux permettent d'orienter les futurs entrepreneurs, par exemple dans les réseaux consulaires.

Les missions locales maillent le territoire

Fondées en 1982, les missions locales reçoivent chaque année 1,2 million de jeunes. Elles accompagnent 750.000 jeunes dans leur insertion. 488.000 nouveaux jeunes se sont inscrits en mission locale en 2011, dont 50% sans diplôme. 450 missions locales couvrent le territoire, soit plus de 5000 lieux ouverts au public et 11.000 salariés, dont les trois quarts d'encadrants (1^{er} réseau national d'insertion des jeunes). Elles mettent en œuvre pour le compte de l'Etat le dispositif Civis favorisant l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans peu qualifiés (170.000 jeunes en ont bénéficié en 2011, plus d'un million depuis sa création en

2005). 80% d'entre elles ont établi des partenariats locaux avec des acteurs de la création d'entreprise. 14 d'entre elles ont mis en place le dispositif « Groupement des créateurs », financé dans la majorité des cas par les Régions et la politique de la ville, permettant la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat (environ 10.000), l'émergence et l'accompagnement de leur projet, ainsi que l'accès à une formation diplômante de niveau IV. La moitié des jeunes de ce cursus décroche un emploi, le quart crée son entreprise. L'enjeu de ces actions est de changer le regard sur les jeunes, en reconnaissant leur capacité à entreprendre et en leur faisant confiance.

3. Descriptif détaillé de la mesure

1. Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat

1.a. Faire témoigner des « entrepreneurs ambassadeurs », notamment dans les quartiers sensibles :

- Sélection d'entrepreneurs issus de ces quartiers.
- Relais avec les associations et plateformes locales.

1.b. Drainer les envies d'entreprendre vers un lieu de sensibilisation à l'entrepreneuriat (les missions locales, voir ci-dessous) :

- Lien avec les associations de quartier, les Pôles emplois et les diverses plateformes locales.
- Organisation d'événements de sensibilisation à l'entrepreneuriat : conférences d'entrepreneurs, concours de création d'entreprises, clubs d'entrepreneurs, fêtes de l'entrepreneur, jeux de création d'entreprise...
- Jeux de création d'activités et concours inter missions locales.

1.c. Accompagner la réflexion des jeunes dans l'élaboration d'un projet :

- Généralisation du savoir-faire du « Groupement des créateurs » (2 à 6 mois).
- Orientation vers les activités d'avenir et les métiers « en tension ».
- Sensibilisation à la reprise d'entreprise et aux métiers de la franchise (qui fournit un cadre structuré et un accompagnement à l'entrepreneur).

2. Fournir à tout porteur une formation de base à l'entrepreneuriat :

2.a. Délivrance de formations courtes et standard :

- Outils-clés : gestion de projet, gestion de trésorerie, comptabilité pratique, notions de droit des affaires, techniques de ventes et de marketing, utilisation des nouvelles technologies... (20 heures).
- Construction d'un plan d'activité : définition d'un projet, positionnement sur son marché, évaluation des hypothèses d'activité et de charges, construction du plan de développement (20 heures).
- Reprise d'entreprise (20 heures).

2.b. Développement d'outils d'apprentissage en ligne :

- Concepts clés.
- Etudes de cas.
- Simulation d'un plan de développement.
- Vidéos d'entrepreneurs.

2.c. Orientation des projets les plus prometteurs vers un cursus entrepreneuriat (type DU) :

Selon le processus « Duca » des missions locales (dispositif « Groupement des créateurs ») : 800 heures de cours sur 6 mois, et 350 heures d'accompagnement personnalisé :

- Sélection par entretien sur la base de la viabilité et de la faisabilité du projet entrepreneurial, et des qualités et motivations du porteur de projet.
- Enseignement à la création/reprise d'activité avec délivrance du diplôme.
- Accès aux PEE en tant qu'étudiants de l'enseignement supérieur.

2.d. Renforcement des compétences du jeune selon le métier visé par l'entreprise créée :

- Evaluation des compétences.
- Prescription d'une formation qualifiante si besoin, soit dans un centre de formation, soit dans un CFA, en lien avec l'Université régionale des Métiers et de l'Artisanat.

3. Accompagner les porteurs de projets :

- Mentorat du porteur de projet par un entrepreneur expérimenté pendant 3 ans après la création.
- Orientation des projets vers les réseaux d'accompagnement locaux, après recensement et sélection des réseaux les plus adaptés au projet.

4. Faciliter les premiers financements :

- Recensement et sélection des aides financières les plus adaptées au projet.

4. Bénéfices attendus de sa mise en œuvre

Objectif à 4 ans : création ou reprise de 25.000 entreprises par an par des jeunes peu ou pas qualifiés passés par les missions locales (soit une cinquantaine de créations ou reprises par mission locale, soit encore 5% du flux annuel des 500.000 jeunes passant par les missions locales).

Tirer partie du vivier entrepreneurial que représentent les jeunes peu ou pas qualifiés.
Redonner confiance à ces jeunes en accueillant avec bienveillance leurs initiatives, nées de leurs envies et talents.
Renforcer l'intégration des jeunes dans les zones urbaines sensibles par l'accès à entrepreneuriat.

5. Mesure d'impact (conséquences financières, opérationnelles, juridiques, techniques, etc.)

Conséquence 1 : reconnaître et créer une compétence « entrepreneuriat » clairement identifiée au sein des missions locales.

1. Identification d'un référent « entrepreneuriat » dans chaque mission locale :
 - Formation d'un référent entrepreneuriat assurant la sensibilisation des jeunes et l'émergence de projets. Il peut être formé par les acteurs du Groupement des créateurs et par les réseaux d'accompagnement locaux. Cette formation pourrait être assurée, soit dans le cadre de leur parcours initial, soit dans le cadre des Programmes régionaux de Formation des Missions Locales.
 - Sensibilisation des conseillers des Missions Locales à l'entrepreneuriat des jeunes comme voie alternative et levier d'insertion (formation de 2 jours pour tous les conseillers), afin qu'ils décèlent plus facilement les potentiels porteurs de projet.
 - Réorganisation des effectifs pour assurer un poste à temps-plein par bureau, voire recrutement d'un poste si besoin.
2. Création d'un écosystème de sensibilisation à l'entrepreneuriat autour de la mission locale :
 - Mise en place d'un réseau d'entrepreneurs ambassadeurs pour témoigner auprès des jeunes (issus des quartiers comme du tissu local).
 - Lien avec toutes les plateformes d'accueil des jeunes, de décrochage scolaire, d'emploi, de réinsertion et d'entrepreneuriat dans les quartiers.
 - Renforcement de la coopération entre les missions locales et les branches professionnelles sur l'axe de la transmission d'entreprise (identification des entreprises pouvant faire l'objet d'une future transmission).
 - Accès aux jeunes des missions locales aux pépinières d'entreprise.
3. Généralisation du savoir-faire du « Groupement des créateurs » :
 - Mise en place d'un Groupement de Créateurs par département, porté par une Mission Locale volontaire et assurant la mise en place d'une formation DUCA.
 - Accompagnement du jeune par le référent entrepreneuriat, dans chaque mission locale, pour l'émergence du projet et la validation du pré-projet (Réflexion de 2 à 6 mois. Séances individuelles et en groupes).
4. Mise en place d'une boîte à outils formatée et généralisable :
 - Formatage de contrats d'accompagnement avec quelques partenaires sélectionnés.
 - Accès à des chèques conseil fournis par les entreprises partenaires des missions locales (juridique, comptable, ...)
 - Formatage d'un financement standard (prêt d'honneur, prêt garanti, bourse), après recensement des aides et financements existants (et peu lisibles).
 - Formatage du statut Jeune Entrepreneur de France (cf. ci-dessous).
5. Développement des partenariats locaux de formation :
 - Orientation des projets les plus prometteurs ou des jeunes les plus motivés vers un cursus entrepreneuriat en IUT selon le processus « DUCA » (Diplôme d'Université

de Créateur d'Activité) des missions locales (dispositif « Groupement de Créateurs ») : 800 heures sur 6 mois, dont 450 heures de cours et 350 heures d'accompagnement personnalisé.

- Sélection devant un jury d'admission pour valider le travail d'émergence effectué par le jeune, sa motivation et sa disponibilité pour suivre la formation.
- Enseignement à la création/reprise d'activité avec délivrance du diplôme.
- Accès aux PEE en tant qu'étudiants de l'enseignement supérieur.
- Retour possible vers un cycle de formation en cas d'échec du projet (BTS, CFA, IUT) ou en cas de besoin de formation dans le domaine lié au projet.

Conséquence 2 : donner aux jeunes un cadre serein pour entreprendre, grâce au statut « Jeune Entrepreneur de France ».

1. Faire bénéficier l'entrepreneur d'une couverture sociale :

Couverture sociale depuis l'étude du projet jusqu'à 2 ans après la création, par le fléchage vers l'un ou l'autre des statuts existants : RSA », dispositif NACRE, contrat « Civis », « stagiaire » (financé par la formation professionnelle), « emploi d'avenir » pour les jeunes entrepreneurs créateurs (saliariat sur 3 ans et période de formation), « contrat de génération » pour les jeunes entrepreneurs repreneurs d'activité, statut de l'auto-entrepreneur au lancement du projet jusqu'aux seuils d'activité en vigueur, etc.

2. Utiliser les « emplois d'avenir » pour les jeunes créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Durant trois ans, les jeunes, sous statut de salariés, bénéficient d'une expérience et d'une formation adaptée au regard des compétences requises, soit dans le cadre de la création de leur future entreprise, soit dans le cadre de la transmission de l'entreprise dans laquelle ils sont en emploi d'avenir.

3. Mobiliser les « contrats de génération » dans la perspective de la transmission d'entreprises de moins de 50 salariés (cédant / jeunes repreneurs).

4. Imposer l'obtention d'une qualification reconnue dans le cadre de la formation du jeune bénéficiant de ce statut et/ou des emplois aidés (emploi d'avenir et contrat de génération).

5. Financer l'entrepreneur et son projet :

- Délivrance d'une bourse (sur le modèle du programme régional d'aide à la mobilité étudiante).
- Possibilité de prêt d'honneur ou d'un prêt garanti (BPI).

Possibilité d'un revenu déjà prévu dans l'un des statuts ci-dessus (sans création d'un nouveau « RSA entrepreneur », coûteux et antinomique de la dynamique entrepreneuriale).

Conséquence 3 : créer une Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes

- Déclinaison locale (1 coordinateur/animateur pour 15 missions locales).
- Diffusion des meilleures pratiques d'une mission locale à l'autre.

- Gouvernance public/privé.

Conséquence 4 : impact financier

Coût annuel estimé de cette mesure : 1,5 M€ en animation (1 animateur en moyenne pour les 15 missions locales) et 10 M€ en financement d'opérations.

Financements envisagés :

- Les pouvoirs publics et collectivités territoriales, par réorientation des financements publics existants.
- Les fondations privées, le mécénat et les actions de responsabilité sociale des entreprises (délivrance d'un label « Initiative Jeunes »).
- Les dispositifs de droit commun (Nacre, Accre, emploi d'avenir, contrat de génération, etc.)

6. Indicateurs de suivi

Nombre de jeunes peu ou pas qualifiés sensibilisés à l'entrepreneuriat par an.

Nombre de jeunes peu ou pas qualifiés accompagnés à l'émergence de leur projet par an.

Nombre de jeunes peu ou pas qualifiés ayant obtenu le DUCA par an.

Nombre d'entreprises créées ou reprises par des jeunes peu ou pas qualifiés (et suivi du taux de pérennité à 3 et 5 ans des entreprises créées).

Taux de retour à l'emploi des jeunes accompagnés en mission locale.

Taux de reprise d'une formation des jeunes accompagnés en mission locale.

7. Conditions de réussite

Inscrire la sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des projets entrepreneuriaux parmi les compétences des missions locales (dans le cadre de leurs CPO). Définir aux missions locales des objectifs clairs en nombre de jeunes sensibilisés, accompagnés en émergence, accompagnés en formation DUCA, en nombre d'entreprises créées, de retours vers l'emploi et de reprises de formation.

Encourager les actions de solidarité nationale en généralisant les bonnes pratiques, par exemple :

- « Cordées de l'entrepreneuriat » : tutorat par des étudiants des grandes écoles et IAE de jeunes peu ou pas qualifiés, afin de les conduire vers l'entrepreneuriat.
- « Service Civique entrepreneurs » : missions d'accompagnement (6 à 12 mois) de jeunes peu ou pas qualifiés dans le cadre du Service Civique.
- « Réseau Etincelles » : accompagnement des jeunes à l'entrepreneuriat par des entrepreneurs confirmés.
- Mécénat de compétence : mise à disposition de cadres de grands groupes pour l'accompagnement des jeunes.

8. Calendrier prévisionnel proposé pour la mise en œuvre

Juin 2013 : intégration de l'entrepreneuriat comme compétence et objectif dans les missions locales.

Juin 2013 : mise en place du statut Jeune Entrepreneur de France.

Septembre 2013 : mise en place de la Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
2013/2014 : formation des référents entrepreneurs et sensibilisation du personnel des missions locales. Mise en place de la boîte à outil par mission locale. Mise en place des partenariats locaux.
Septembre 2014 : démarrage des formations à l'entrepreneuriat type DU.

1. Intitulé de la mesure n°4

Populariser massivement l'aventure entrepreneuriale auprès des jeunes générations.

(En coordination avec le groupe de travail n°3)

2. Principaux constats à l'origine de la mesure proposée

La peur du risque freine l'initiative

Plus la culture entrepreneuriale d'un pays est forte, plus elle relativise l'échec, encourage le risque et met en avant le succès. Parmi les pays du G 20, la France se classe au dernier rang en terme de culture entrepreneuriale : seulement 24% des entrepreneurs français jugent leur culture incitative à l'entrepreneuriat, contre 98% en Inde, 92% en Chine, 88% au Canada et aux USA, 78% en Allemagne, 76% au Royaume-Uni (Baromètre Ernst & Young, octobre 2011). Selon le sondage Opinion Way pour l'APCE, Codice, Salon des Entrepreneurs de janvier 2010, 35 % des moins de 30 ans ne souhaitant pas créer, mettent en avant parmi les principaux points le fait que la création d'entreprise soit trop risquée.

Il existe un grand écart entre l'envie et le passage à l'acte

La volonté d'indépendance et d'épanouissement constituent leurs deux motivations principales pour entreprendre. (Etude APCE 2010). 51% des jeunes de moins de 25 ans veulent créer leur entreprise, mais seulement 12% d'entre eux souhaitent le faire dans les deux ans. (Sondage OpinionWay pour Apce, CER France, Salon des Entrepreneurs 2013). Ils seront moins 6 % à passer à l'acte. La contrainte financière est un frein à l'entrepreneuriat pour 73% des étudiants et lycées des filières professionnelles. Le manque d'expérience 56%, la confiance du marché 50% (Etude Moovjee février 2013). Les idées reçues sont tenaces (« je ne peux pas entreprendre car je n'ai pas d'idée, pas d'argent, pas d'expérience, pas de réseau... »).

Les jeunes entreprennent peu

9% des créateurs ont moins de 25 ans, 24% moins de 30 ans, dont deux tiers sont des auto-entrepreneurs. Seulement 15% des créateurs entreprennent à la sortie de leurs études, mais 42% de ceux-ci sont issus d'un enseignement supérieur (Etude Apce-Oppe décembre 2012). 29% des jeunes français estiment que leur pays ne leur donne pas la chance de réussir leur vie professionnelle. Les jeunes de moins de 30 ans constituent une minorité au sein de la population entrepreneuriale innovante (11% des lauréats du concours MESR/Oseo 2011).

Les jeunes méconnaissent l'entreprise et l'acte d'entreprendre

La réalité entrepreneuriale française est mal connue des jeunes, de même que le monde de l'entreprise en général. Celui-ci est trop souvent associé aux événements malheureux qui monopolisent l'attention des media : licenciements, délocalisations, salaires des patrons, dérives du « monde de la finance »... Il en résulte une image négative de l'entreprise et du rôle de son chef, ainsi qu'une méconnaissance de l'acte entrepreneurial, notamment de son importance dans les PME et l'artisanat. L'entrepreneur n'est toujours pas considéré comme un modèle auquel les jeunes souhaitent s'identifier. Seulement 44% des entrepreneurs

français déclarent avoir bénéficié d'un programme lié directement ou indirectement à l'entrepreneuriat dans les media, contre 62% aux USA et au Canada, 64% au Brésil, 64% au Canada, 48% en Allemagne, 54% au Royaume-Uni (Baromètre JDE YES, octobre 2011). Des pays comme les Etats-Unis, le Canada, l'Inde ou Israël présentent les entrepreneurs comme des modèles auxquels les jeunes aiment s'identifier.

Entreprendre représente pourtant une opportunité pour les jeunes

Près d'un jeune actif sur quatre n'a pas d'emploi. Les jeunes représentent 22% de la population active, mais 40% des chômeurs. La création d'emplois publics, l'allègement des charges sociales et la promotion de l'alternance n'ont pas suffi à inverser le taux de chômage des 18-25 ans. Jusqu'à présent, cette tranche d'âge n'a jamais fait l'objet d'un encouragement particulier à entreprendre. Le meilleur de moyen de trouver un emploi est de le créer. L'évolution des modes de communication, l'allongement de la durée de vie, les nouvelles contraintes environnementales, les services à domicile... Les occasions d'entreprendre n'ont jamais été aussi nombreuses.

3. Descriptif détaillé de la mesure

1. Diffuser des histoires d'entrepreneurs auprès du grand public jeunes :

1.a. Sur le Web et les réseaux sociaux.

1.b. Sur les chaînes de télévision nationales.

- Programme d'émissions courtes : histoires d'entrepreneurs d'1 minute 30, par exemple avant le journal télévisé.
- Emission concours : du type Top chef, Master chef, Star Academy...

2. Constituer une équipe d'ambassadeurs emblématiques :

Une cinquantaine d'ambassadeurs charismatiques, véhiculant les valeurs entrepreneuriales : entrepreneurs à succès, artistes, sportifs, français installés à l'étranger, etc.

Messages du type :

- « Jeunes de France, prenez votre vie en main, foncez, on vous admire... »
- « Les succès se construisent souvent à partir des échecs, vous avez le droit à l'erreur... »

3. Fournir une information pédagogique, pratique et locale :

3.a. Parcours utilisateur pratique avant lancement du projet :

- Mon idée, mon plan d'affaire, les questions clés...
- Information par secteur d'activité : statut juridique conseillé, chiffres clés, études de marché...

3.b. Boîte à outils du créateur :

- Création en ligne.
- Fléchage des accompagnements possibles et adaptés au projet.
- Fléchage des financements, des aides...

3.c. Vidéothèques d'histoires et de conseils d'entrepreneurs

3.d. Lexique des mots et expressions (connotation et dénotation) utilisés pour décrire et promouvoir la création d'entreprise

4. Bénéfices attendus de sa mise en œuvre

Populariser l'image de l'entrepreneur.

Expliquer son apport à la société, en termes de création d'emplois, de financement des comptes publics, d'innovation, etc.

Relativiser et valoriser les échecs.

5. Mesure d'impact (conséquences financières, opérationnelles, juridiques, techniques, etc.)

Conséquence 1 : impact financier

Coût estimé des actions de communication : 500.000 à 1.000.000 € par an. Ce coût s'entend hors la refonte du site de l'Apce ci-dessous).

Financements envisagés : par la Fondation pour l'Entrepreneuriat des Jeunes.

Conséquence 2 : refondre l'Apce

L'Apce doit devenir le socle informatif décrit ci-dessus. Il doit représenter le point de départ de l'initiative entrepreneuriale des jeunes et s'adapter aux plateformes en ligne et aux terminaux qu'ils utilisent. Ce socle peut intégrer :

- Les informations pratiques décrites ci-dessus.
- Le « Guichet Unique » pour la création d'entreprise en ligne.
- Le futur « Passeport pour l'entrepreneur » (décrit dans le Groupe de travail n°3)

6. Indicateurs de suivi

Taux de créations d'entreprise chez les jeunes de moins de 25 ans (et suivi de la croissance et du taux d'échec).

Part des moins de 25 ans dans la population des entrepreneurs.

7. Conditions de réussite

Faire porter l'encouragement à entreprendre par le Président et le premier Ministre, sur le thème : « entrepreneurs, foncez, on vous admire ».

Faire de l'entrepreneuriat des jeunes une Cause Nationale.

Confier les actions de communication à des agences spécialisées sur les jeunes, maîtrisant les messages et les outils liés à cette tranche d'âge.

8. Calendrier prévisionnel proposé pour la mise en œuvre

Avril 2013 : messages clairs et sans états d'âme des plus hauts responsables politiques.

Juin 2013 : refonte du site de l'Apce.

Septembre 2013 : lancement des campagnes